

REGLEMENT DU JEU MEDI TELECOM « Orange WeCAN 2025 »

PREAMBULE

MEDI TELECOM SA, société anonyme de droit marocain au capital social de 2.373.168.700 Dirhams, dont le siège social est sis Lotissement la Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 97815, Identification Fiscale n° 108 6826, représentée par son Chief Consumer Officer, M. Noël Norbert CHATEAU, et par son Chief Financial Officer, M. Arnaud PERRIN-ANDRE, ci-après dénommée « **MEDI TELECOM** », propose à ses clients le jeu MEGAWIN de **DIGITAL VIRGO MAROC**, Société à Responsabilité Limitée d'Associé Unique au capital social de 8.800.000 Dirhams, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 102.661 et dont le siège social est sis 27 boulevard Abdelhadi Boutaleb - 20180 Casablanca, représentée par sa Gérante, Mme Mounia TERHZAZ, correspondant à une web app qui permet aux utilisateurs de jouer à des quiz liés aux matchs de la CAN 2025, tester leurs connaissances footballistiques, gagner des points et remporter des lots, en cobranding sous le nom « **We Can by Orange** ».

Dans le cadre de ce co-branding **We Can by Orange**, **MEDI TELECOM** et **DIGITAL VIRGO MAROC** proposent ce jeu pendant la durée indiquée au point 2 des conditions particulières du présent règlement, sur tout le territoire du Royaume du Maroc selon les modalités décrites dans le présent règlement. Les gains offerts dans le cadre du jeu précité sont indiqués au point 5 des conditions particulières du présent règlement et sont choisis et mis en jeu par **DIGITAL VIRGO MAROC**. Les modalités de tirage au sort et le nombre de gagnants indiqués aux points 4 et 7 des conditions particulières du présent règlement sont arrêtés et prises en charge par **DIGITAL VIRGO MAROC**.

MEDI TELECOM est uniquement en charge, dans le cadre du jeu objet des présentes, de la distribution des gains indiqués au point 5 des conditions particulières aux gagnants tirés au sort au sein de ses points de vente. Toutes les autres obligations des présentes sont à la charge de **DIGITAL VIRGO MAROC**.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le présent règlement est composé des conditions particulières (I) et des conditions générales (II) reprises ci-après, ce que le Participant (tel que défini ci-dessous) reconnaît et accepte formellement par sa simple participation au présent jeu et déclare à ce titre en avoir pris connaissance.

I. CONDITIONS PARTICULIERES DU REGLEMENT *Jm*

MEDITELCOM S.A
Lotissement La Colline II
Immeuble les Quatre Temps
Sidi Maârouf - Casablanca
Maroc

Orange Restricted

DIGITAL VIRGO MAROC
27, Bd Abdelhadi Boutaleb
(Ex Rte d'Azemour) - Casablanca
Tél: 05 22 77 93 50 - Fax: 05 22 77 93 51 *MT*

<p>1. Cible</p>	<p>Clients particuliers majeurs titulaires d'une ligne mobile prépayée et/ou postpayée de MEDI TELECOM, résidents au Maroc.</p>
<p>2. Période du jeu</p>	<p>Du 14 juillet 2025 à 00h00min01s au 14 février 2026 à 23h59min59s inclus</p>
<p>3. Participation au jeu</p>	<p>Pour participer au jeu, le Participant doit effectuer, pendant la Durée du jeu, à partir de sa ligne mobile prépayée ou sa ligne mobile postpayée particulier avec solde dans le compteur recharge, une souscription au service Orange WECAN selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit en se rendant sur le site internet promo.orangewecan.com et en renseignant son numéro de ligne téléphonique Orange (un OTP est envoyé sur cette ligne pour confirmer la souscription) • Soit en envoyant par SMS « WECAN » au 7018 <p>Le prix du service Orange WECAN est de 2 MAD TTC /jour pour la ligne mobile prépayée et de 20 MAD TTC/mois pour la ligne mobile postpayée.</p> <p>Après avoir valablement participé au jeu, le Participant pourra continuer à accumuler des points selon les modalités suivantes :</p> <p>(i) Réponses aux questions du jeu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque bonne réponse : +3 points - Pour chaque mauvaise réponse : +1 point <p>(ii) Utilisation de la roue de la chance accessible sur le site internet promo.orangewecan.com</p> <p>À chaque utilisation de la roue, le Participant peut obtenir, de manière aléatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> + 10 points + 25 points

	+ 50 points
--	-------------

4. Nombre de gagnants	238 (deux cent trente-huit) gagnants au total sur toute la Période du jeu qui seront tirés au sort conformément au point 7 des Conditions Particulières.																						
5. Gains	<p>Les Gains mis en jeu dans le cadre du présent jeu sont listés ci-dessous. Ils sont attribués aux Participants tirés au sort conformément aux modalités prévues à l'article 7 du présent règlement.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Gains</th> <th>Nombre total de gagnants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Data Pack : IGO</td> <td>189</td> </tr> <tr> <td>iPhone 16 Pro Max</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>PS5+Jeu FC26</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Voyage pour 2 personnes hors Maroc</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Voyage pour 2 personnes au Maroc</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Maillot Equipe Nationale</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Bon d'achat d'une valeur de 10.000 MAD *</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Bon d'achat d'une valeur de 50.000 MAD*</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Ticket VIP CAN 2025</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Voiture BYD</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table>	Gains	Nombre total de gagnants	Data Pack : IGO	189	iPhone 16 Pro Max	4	PS5+Jeu FC26	4	Voyage pour 2 personnes hors Maroc	1	Voyage pour 2 personnes au Maroc	1	Maillot Equipe Nationale	12	Bon d'achat d'une valeur de 10.000 MAD *	14	Bon d'achat d'une valeur de 50.000 MAD*	1	Ticket VIP CAN 2025	11	Voiture BYD	1
Gains	Nombre total de gagnants																						
Data Pack : IGO	189																						
iPhone 16 Pro Max	4																						
PS5+Jeu FC26	4																						
Voyage pour 2 personnes hors Maroc	1																						
Voyage pour 2 personnes au Maroc	1																						
Maillot Equipe Nationale	12																						
Bon d'achat d'une valeur de 10.000 MAD *	14																						
Bon d'achat d'une valeur de 50.000 MAD*	1																						
Ticket VIP CAN 2025	11																						
Voiture BYD	1																						

	(*) Les bons d'achat peuvent être utilisés dans les magasins figurant sur la liste des partenaires CADHOC disponible au lien suivant : https://www.cadhoc.ma/partenaires-cadhoc/ .
6. Valeur unitaire du Gain	<p>IPHONE 16 Pro Max: 18.500 MAD</p> <p>PS5 + Jeu FC25: 7.500 MAD</p> <p>Maillot équipe nationale marocaine : 1.000 MAD</p> <p>1 Place VIP CAN 2025 : 10.000 MAD</p> <p>Voyage pour deux personnes au Maroc : 10.000 MAD</p> <p>Voyage pour deux personnes hors Maroc : 50.000 MAD</p> <p>Bon d'achats de 10.000 MAD</p> <p>Bon d'achats de 50.000 MAD</p> <p>Data Pack IGO 10 MAD</p> <p>Voiture BYD de 359.900 MAD</p>

MEDITELECOM S.A
 Lotissement La Colline II
 Immeuble les Quatre Temps
 Sidi Maârouf - Casablanca
 Maroc

Jm

DIGITAL VIRGO MAROC
 27, Bd Abdelhadi Boutaleb
 (Ex Rte d'Azemmour) - Casablanca
 Tél: 05 22 77 93 50 - Fax: 0522 77 93 51

MT

7. Dates des tirages au sort

Un tirage au sort, pondéré par le nombre de points gagnés en jouant aux jeux proposés par le service «We Can by Orange» (« quiz » et roue de la chance), sera effectué selon les modalités ci-dessous.

Les tirages au sort auront lieu mensuellement, à date fixe, pour désigner les gagnants des lots correspondant à la période de participation écoulée, selon le planning suivant :

Lots	Dates de tirage
iPhone 16 Pro Max	15/08/2025
Bon d'achat 10.000 MAD	
PS5+FC26	15/09/2025
Voyage pour 2 personnes au Maroc	
Maillots équipe nationale	15/10/2025
Place VIP CAN	
Bon d'achat 50.000 MAD	
Voyage pour 2 personnes hors Maroc	
Place VIP CAN	15/11/2025
Bon d'achat 10.000 MAD	15/12/2025
Bon d'achat 10.000 MAD	31/01/2026
Voiture BYD	

Par dérogation aux modalités sus indiquées, les Data Packs (1 GO) sont attribués de manière quotidienne à raison d'un (1) gagnant par jour jusqu'au 18 janvier 2026, sélectionné automatiquement et de façon aléatoire parmi les Participants ayant utilisé la roue de la chance disponible sur le site promo.orangewecan.com.

Les gagnants des Data Packs (1GO) recevront une notification par SMS confirmant leur Gain conformément au point 8 des Conditions Particulières.

<p>8. Retrait du Gain</p>	<p>Une fois que les gagnants sont tirés au sort, MEDI TELECOM les notifie de leurs gains par un appel téléphonique sur leur ligne Orange. Une fois que MEDI TELECOM a procédé à l'appel téléphonique et que le Participant a répondu à l'appel, ledit Participant est donc déclaré comme gagnant du jeu.</p> <p>Le gagnant sera invité à récupérer son gain contre la signature d'un document de réception de gain au point de vente Orange désigné par MEDI TELECOM lors de l'appel téléphonique, et en tout état de cause dans une agence proche de l'adresse postale fournie par le gagnant et pendant les horaires d'ouverture de cette agence.</p> <p>Le gagnant, doit autoriser toutes vérifications concernant son identité et sa qualité de client de MEDI TELECOM. Pour ce faire, le gagnant s'engage à présenter sa carte nationale d'identité ou son passeport à MEDI TELECOM lors de la remise du gain.</p> <p>Par exception aux modalités décrites ci-dessus, les Data Packs (1GO) seront automatiquement crédités sur la ligne mobile du Participant désigné gagnant par tirage automatique via la roue de la chance conformément au point 7 des Conditions Particulières. Dans ce cas, les gagnants du Data Pack (1GO) seront notifiés de l'attribution du Gain par SMS.</p>
----------------------------------	---

Jm

II- CONDITIONS GENERALES DU REGLEMENT

ARTICLE 1 : CIBLE ET EXCLUSIONS

La participation au présent jeu est ouverte pendant la Période du jeu reprise au sein de l'article 2 des présentes conditions générales et au point 2 des Conditions Particulières du présent règlement aux personnes indiquées dans la Cible définies au point 1 des Conditions Particulières et ce selon les conditions définies par MEDI TELECOM et DIGITAL VIRGO MAROC au sein du présent règlement (ci-après dénommés les «Participants »).

Toutefois, sont exclus de la participation au présent jeu :

- ☐ L'ensemble des collaborateurs de MEDI TELECOM et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs de MEDI TELECOM ;
- L'ensemble des collaborateurs de DIGITAL VIRGO MAROC et les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs de DIGITAL VIRGO MAROC ;
- Maître Ihssane Bensouda, notaire à Casablanca et l'ensemble de son personnel ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui dudit personnel ;
- ☐ Les distributeurs agréés de MEDI TELECOM et de DIGITAL VIRGO MAROC et l'ensemble de leurs collaborateurs ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
- ☐ Les sociétés partenaires de MEDI TELECOM et de DIGITAL VIRGO MAROC, en l'occurrence l'Organisateur ou participant à l'organisation du présent jeu et l'ensemble de leurs collaborateurs intervenant dans le cadre des présentes ainsi que les membres de leurs familles (enfants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs ;
- ☐ Les personnes n'ayant pas atteints l'âge de 18 (dix-huit) ans et les personnes morales.

En cas de gain, le gagnant auquel sera attribué le gain sera le signataire du contrat d'abonnement ou du formulaire de souscription au service prépayé de MEDI TELECOM.

De plus, tout gagnant ayant une ou plusieurs factures impayées au moment où il est déterminé comme étant gagnant ne pourra récupérer son Gain qu'après règlement de toutes les factures dues et ce dans un délai maximal d'1 (un) mois à compter de la notification par MEDI TELECOM audit gagnant de son Gain par téléphone et de la nécessité de régulariser sa situation. *Am*

A défaut de règlement de ses factures dans ledit délai, le gagnant n'aura plus droit à son Gain et sera radié de la liste des gagnants. MEDI TELECOM se réserve le droit de réattribuer ledit Gain à un autre gagnant déterminé par ses soins dans le cadre du présent jeu ou d'une autre action ou jeu.

Dans l'hypothèse où l'une des personnes exclues par le présent règlement participe au jeu objet des présentes et est tirée au sort / déterminée comme gagnante à l'issue du tirage au sort, celle-ci ne sera pas reconnue comme gagnante du présent jeu et ne se verra attribuer aucun Gain. Dans cette hypothèse, DIGITAL VIRGO MAROC pourra l'attribuer de plein droit à un autre gagnant.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent jeu se déroule pendant la durée indiquée au point 2 des Conditions Particulières (ci-après désignée par la « Période du jeu »).

Toute participation au jeu au-delà de ces délais ne sera pas prise en considération.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION AU JEU

Pour participer au jeu et tenter de gagner le Gain indiqué au point 5 des Conditions Particulières, le Participant doit pendant la Période du jeu suivre les conditions de participations indiquées au point 3 des Conditions Particulières.

ARTICLE 4 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Participants reconnaissent et acceptent que les données collectées, dans le cadre du jeu, objet des présentes, feront l'objet d'un traitement sous forme de fichiers papiers et/ou informatiques et ce, conformément à la loi n° 09-08 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données collectées sont traitées par MEDI TELECOM aux fins d'identification et de gestion de la relation entre MEDI TELECOM et/ou DIGITAL VIRGO MAROC et les Participants.

Dans le cadre du jeu objet des présentes, DIGITAL VIRGO traitera uniquement le numéro de téléphone des gagnants du data pack 1GO, et ce, à des fins strictes d'envoi de SMS liés à la gestion du jeu. À ce titre, DIGITAL VIRGO s'engage à respecter strictement les dispositions de la loi n° 09-08, notamment en matière de finalité, de proportionnalité, de confidentialité, de sécurité des données et de durée de conservation.

DIGITAL VIRGO garantit que ce traitement est encadré par les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données.

Les informations sont utilisées par MEDI TELECOM, ses sociétés mères ou filiales, ou ses prestataires, qu'ils soient situés au Maroc ou à l'étranger, pour la gestion des comptes des Participants.

MEDI TELECOM peut utiliser les données personnelles des Participants pour toute opération de marketing direct concernant les produits et services de MEDI TELECOM via courrier électronique

Orange Restricted

MEDITELCOM S.A
Lotissement La Colline II
Immeuble les Quatre Temps
Sidi Maârouf - Casablanca
Maroc

DIGITAL VIRGO MAROC
27, Bd Abdelhadi Boutaleb
(Ex Rte d'Azemmour) - Casablanca
Tél: 05 22 77 93 50 - Fax: 0522 77 93 51

HT

et SMS.

Sous réserve, du consentement exprès des Participants, lesquels doivent être indiqués au sein du document d'acceptation du Gain, MEDI TELECOM peut utiliser les données personnelles des gagnants pour toute opération de marketing direct via téléphone, courrier postal etc., réalisée par MEDI TELECOM.

MEDI TELECOM pourra communiquer lesdites informations à des tiers, en ce compris des tiers situés en dehors du Royaume du Maroc, aux fins de traitement, notamment à des cabinets d'étude de marché et instituts de sondage et ce, exclusivement à des fins d'étude et d'analyse.

Les Participants autorisent le transfert de leurs données personnelles à l'étranger.

Conformément à la loi n° 09-08 relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel », les Participants disposent à tout moment d'un droit individuel d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification des données le concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de leurs données ou à leur transmission par MEDI TELECOM à des tiers.

Les Participants peuvent exercer leurs droits en envoyant un courrier, mentionnant leur : nom, prénom et numéro d'appel, et en y joignant une copie de leur pièce d'identité, à l'adresse de MEDI TELECOM : Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc.

Cette collecte et ce traitement de données personnelles ont fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP dont le n° est A-M-599/2020.

ARTICLE 5 : GAIN

Les Gains mis en jeu dans le cadre du présent jeu sont ceux repris au point 5 des Conditions Particulières et dont la valeur unitaire est indiquée au point 6 des Conditions Particulières.

Ces Gains sont mis en jeu par DIGITAL VIRGO MAROC sous sa seule et son entière responsabilité.

Pour l'ensemble des Gains, DIGITAL VIRGO MAROC se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres gains de valeur équivalente, en cas d'impossibilité temporaire ou définitive pour DIGITAL VIRGO MAROC de donner aux gagnants les Gains proposés au titre du présent jeu, notamment en cas de rupture momentanée ou définitive de stock. MEDI TELECOM ne saurait voir sa responsabilité engagée le cas échéant.

Toutefois, en cas d'arrêt ou de suspension du jeu « **WeCAN by Orange** » pour tout motif, le présent jeu sera annulé purement et simplement sans aucune autre formalité et MEDI TELECOM ne sera pas tenue de remplacer le Gain.

MEDI TELECOM décline toute responsabilité concernant les faits préjudiciables, les dommages directs ou indirects, immédiats ou futurs, quelles que soient leur nature et les circonstances au cours desquelles ils se sont produits, survenus pendant la jouissance du Gain attribué dans le cadre des présentes et/ou du fait de son utilisation. *M*

Il est établi que MEDI TELECOM ne délivre aucune garantie de quelle que nature que ce soit s'agissant du Gain attribué. Il est d'autre part établi que MEDI TELECOM n'est aucunement responsable de l'utilisation desdits Gains, de tout fait, de quelle que nature qu'il soit, directement ou indirectement lié à ladite utilisation.

Si un gagnant refuse ou se désiste du Gain qui lui revient de droit, celui-ci devra confirmer son désintérêt pour ledit Gain par écrit.

Une fois les Gains acquis par les gagnants, ils ne pourront être ni échangés, ni repris, ni convertis en espèces.

ARTICLE 6 : RETRAIT DES GAINS

Si le Participant ne se présente pas au lieu et à la date, précités indiqués au sein du point 8 des Conditions Particulières, le Gain sera perdu, et le gagnant ne pourra en aucun cas le réclamer.

Dans le cas où le gagnant ainsi déterminé est exclu de la liste des Participants au présent jeu conformément aux dispositions de l'article 1er des présentes, le gain sera perdu et DIGITAL VIRGO MAROC se réserve le droit de le garder.

Le gagnant doit autoriser toutes vérifications concernant son identité et sa qualité de client de MEDI TELECOM lors de la remise du Gain. Pour ce faire, le gagnant s'engage à présenter sa carte nationale d'identité ou son passeport à MEDI TELECOM lors de la remise du Gain.

Dans le cas où le gagnant tiré au sort (i) refuse le Gain, (ii) ne peut recevoir son Gain, (iii) ne répond pas au téléphone (iv) ne se présente pas à la date au lieu et à l'horaire qui lui seront indiqués par MEDI TELECOM pour retirer son gain (v) ou est exclu de la liste des Participants conformément aux dispositions de l'article 1^{er} des présentes Conditions Générales, le Gain sera définitivement perdu et MEDI TELECOM se réserve le droit de le garder.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS GENERALES

Les Participants ne peuvent participer au jeu qu'une seule fois.

En tout état de cause, les Participants ne peuvent être désignés comme gagnants au présent jeu qu'une seule fois pendant toute la Période du jeu.

Le retrait ou la remise du gain se fait de manière nominative et sur présentation d'une pièce d'identité par le gagnant.

MEDI TELECOM n'est pas responsable de la perte ou du vol du Gain, une fois que celui-ci est remis au gagnant.

MEDI TELECOM et DIGITAL VIRGO MAROC se réservent le droit d'exclure de la participation au présent jeu toute personne troublant le déroulement du jeu. *Zm*

Orange Restricted

MEDIATECOM S.A
Lotissement La Colline II
Immeuble les Quatre Temps
Sidi Maârouf - Casablanca
Maroc

DIGITAL VIRGO MAROC
27, Bd Abdelhadi Boutaleb
(Ex Rte d'Azemmour) - Casablanca
Tél: 05 22 77 93 50 - Fax: 0522 77 93 51 *JA*

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude ou si elle est incomplète.

MEDI TELECOM ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation au présent jeu.

ARTICLE 8 : UTILISATION DU NOM ET DE L'IMAGE DES GAGNANTS

En cochant la case prévue à cet effet au sein du document de réception de Gain joint au présent règlement en Annexe 1, le gagnant du présent jeu autorise MEDI TELECOM à utiliser et communiquer son nom et prénom, ses coordonnées, sa photographie, sa voix, et son image à des fins promotionnelles ou pour toute campagne de communication autour du présent jeu et ce pendant une période de 2 (deux) ans (média, hors média et messages vocaux).

En toute hypothèse, MEDI TELECOM se réserve le droit de communiquer au public l'identité du gagnant par tous moyens ou supports médiatiques.

ARTICLE 9 : FRAUDES

Toute participation au jeu objet des présentes implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute fraude, détournement ou abus entraînent la disqualification du Participant et la remise en jeu du Gain éventuellement attribué.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT

MEDI TELECOM et DIGITAL VIRGO se réservent la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

Toutes modifications, substantielles ou non au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du jeu.

ARTICLE 11 : INTERRUPTION- ANNULATION

MEDI TELECOM se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre le jeu si elle le juge nécessaire ou sur demande des autorités compétentes, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

MEDI TELECOM se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, d'arrêter ou d'annuler le présent jeu à tout moment si elle le juge nécessaire, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT *m*

La participation au jeu implique de la part des Participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et du principe du jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera automatiquement privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du Gain qu'il aurait pu éventuellement gagner.

ARTICLE 13 : DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé au rang des minutes de l'étude de Maître Ihssane Bensouda, notaire à l'adresse suivante : 22, Boulevard Omar El Khayam Résidence Fatimzahra Beauséjour, Casablanca, Maroc.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande auprès de MEDI TELECOM SA sise Lotissement la Colline II, Immeuble les Quatre Temps, 5ème étage, Sidi Maârouf, Casablanca Maroc.

ARTICLE 14 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations, demandes d'informations, contestations ou suggestions relative à la distribution des Gains repris au point 5 des Conditions Particulières par MEDI TELECOM au sein des ses agences/points de vente doivent être adressées à la société **MEDI TELECOM SA** sise Lotissement La Colline II, Immeuble les Quatre Temps, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc.

Toutes autres réclamations, demandes d'informations, contestations ou suggestions doivent être adressées à la société **DIGITAL VIRGO MAROC** sis 27 boulevard Abdelhadi Boutaleb - 20180 Casablanca, Maroc.

ARTICLE 15 : LEGISLATION APPLICABLE

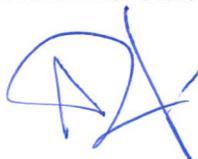
Le présent règlement est soumis à la loi marocaine.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation de ce règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.

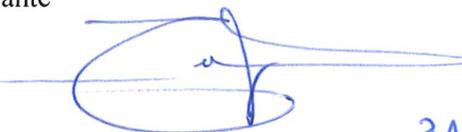
MEDI TELECOM
M. Noël Norbert CHATEAU
Chief Consumer Officer

MEDI TELECOM
M. Arnaud PERRIN-ANDRE
Chief Financial Officer

DIGITAL VIRGO MAROC
Mme Mounia TERHZAZ
Gérante



06/08/2025
MEDIATECOM S.A
Lotissement La Colline II
Immeuble les Quatre Temps
Sidi Maârouf - Casablanca
Maroc



31/07/2025
DIGITAL VIRGO MAROC
27, Bd Abdelhadi Boutaleb
(Ex Rue d'Azemmour) - Casablanca
Tél: 05 22 77 93 50 - Fax: 05 22 77 93 51

ANNEXE 1 : DOCUMENT D'ACCEPTATION DU GAIN

A, le / /

Document d'acceptation du gain personne physique :

Prière de remplir ces informations avec précision :

Personne physique :

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Ville :

Numéro CIN :

Je soussigné(e), déclare avoir gagné offert par la société DIGITAL VIRGO MAROC à l'occasion du jeu « ».



J'accepte et autorise que MEDI TELECOM utilise et communique mon nom et prénom, mes coordonnées, ma voix, ma photographie, et mon image à des fins promotionnelles ou pour toute campagne de communication autour du jeu précité et ce pendant une durée de 2 (deux) années (média, hors média et messages vocaux).

La date à laquelle j'ai été informé (e) pour mon gain est le / /

Ainsi, je m'engage à :

1 - Récupérer mon gain directement et en être le propriétaire*

Oui

Non

2 - Ou Octroyer **irrévocablement** et **volontairement** mon gain à, dont les informations sont les suivantes ¹:

- Nom et prénom :
- Date et lieu de naissance :
- Numéro de CIN :
- Adresse et ville :
- Lien de parenté :

3- Refuser de manière **ferme et irrévocable** le lot*

Oui

Non

Signature du gagnant

Signature de la personne récupérant le lot définitivement

A, le / /

¹ Copie de la CIN de la personne récupérant le lot définitivement.

*Barrer la réponse inutile. *fm*